



Règlement de la natation



Règlement de la natation, version août 2019

Special Olympics
Switzerland





Sommaire

1	Dispositions générales	3
1.1	Droit de participation.....	3
1.2	Sportifs avec un handicap sensoriel	4
1.3	Restrictions	4
2	Epreuves	5
3	Règles de compétition	6
3.1	Remarques générales concernant les compétitions de SOSWI	6
3.2	Règles du départ.....	6
3.2.1	Épreuves de nage libre, brasse, papillon.....	6
3.2.2	Epreuves de dos	6
3.3	Faux départ.....	6
3.4	Prescriptions générales pendant la course	7
3.5	Coaching.....	7
3.6	Moyens interdits	7
3.7	Nage libre.....	7
3.8	Brasse.....	7
3.9	Dos.....	8
3.10	Papillon.....	8
3.11	Relais.....	9
3.12	Low Ability Level	9
3.13	Motifs de disqualification (Abréviations).....	9
4	Avancement.....	10
5	Divisioning	10
5.1	Philosophie	10
5.2	Critères de répartition	11
5.3	Maximum Effort Rule – Amélioration maximale des performances	11
5.4	Responsabilité du coach.....	12
6	Unified Sport.....	12
7	Règlement et application	12



1 Dispositions générales

Special Olympics est le plus grand mouvement sportif mondial pour les personnes en situation de handicap mental.¹ La vision de Special Olympics Switzerland (SOSWI) est la valorisation, l'acceptation et l'égalité des personnes en situation de handicap mental.

Special Olympics s'efforce de proposer aux sportifs présentant différents niveaux de performances des sports appropriés et adaptés à leurs capacités.

La philosophie sportive de Special Olympics se fonde sur deux principes centraux qui le distinguent fondamentalement des autres organisations sportives :

- Advancement – un développement progressif adapté aux capacités individuelles lors de l'entraînement et de la compétition.²
- Divisioning – la répartition des sportifs dans des groupes homogènes de capacités.³

Le fondement de la philosophie sportive de Special Olympics est l'«Article 1» de Special Olympics International (SOI). Les documents complémentaires se trouvent sur <https://www.specialolympics.org/sports.aspx>. Au même endroit, se trouvent aussi d'autres documents tels que les «Sport Rules» et les «Coaching Guides».

Le règlement de la natation se fonde sur les règles officielles de l'Association internationale des fédérations de Natation (FINA) qui sont consultables sur www.fina.org.

Le règlement de natation de SOSWI est basé sur les «Special Olympics Sports Rules for Swimming» de SOI. Celui-ci se trouve sur le site d'internet de SOI (voir ci-dessus).

En cas de divergences ou de conflits d'objectifs par rapport aux règles de la FINA, les règlements de SOSWI et de SOI prévalent.

Ce dernier est valable pour l'ensemble des compétitions de natation de SOSWI. Lors des compétitions et des manifestations internationales, les règles appliquées sont celles du pays organisateur, respectivement celles de SOI.

A des fins de simplification et de compréhension, le règlement est rédigé au masculin. Ainsi, quand il est question de sportifs, les sportives sont aussi concernées.

1.1 Droit de participation

Sont autorisés à participer aux compétitions de Special Olympics:

- Les personnes en situation de handicap mental soit les personnes présentant une perturbation de la capacité d'apprentissage, un trouble ou un retard de développement ou encore une anomalie du comportement.
- Toutes personnes à partir de 8 ans.

¹ Il s'agit de personnes en situation de handicap mental, présentant une perturbation de la capacité d'apprentissage, un trouble ou un retard de développement ou encore une anomalie du comportement.

² Voir chapitre 4

³ Voir chapitre 5



Les compétitions de SOSWI sont ouvertes à tous les sportifs. Ceci signifie que la participation ne présuppose aucune affiliation à une association, à un club ni aucune appartenance à une institution, à une école spécialisée ou à tout autre établissement.

D'autres dispositions s'appliquent aux sportifs présentant un handicap sensoriel (voir point 1.2).

1.2 Sportifs avec un handicap sensoriel

Les sportifs présentant un handicap sensoriel peuvent participer aux manifestations de Special Olympics. Lors de compétitions, si ces personnes ont besoin de soutien sous la forme d'un accompagnement par un guide ou d'une aide matérielle, elles doivent auparavant demander une autorisation à SOSWI. Délivrée par le Sports Coordinator du sport concerné, elle est valable pour toutes les compétitions. Le Sports Coordinator informe les Sports Officials de sa décision. Ces derniers véhiculent l'information lors des événements et la transmettent aux autres participants ainsi qu'aux coaches.

À tout moment l'autorisation peut être annulée par l'une des deux parties. Dans ce cas, une nouvelle évaluation de la situation doit avoir lieu.

1.3 Restrictions

Un petit pourcentage de personnes atteintes de trisomie 21 (syndrome de Down) (moins de 10%) présente une instabilité entre les vertèbres cervicales C 1 et C 2. Ce trouble, également appelé «instabilité atlanto-axiale» (AAI), peut provoquer des accidents si la colonne vertébrale cervicale est exposée à des extensions ou à des flexions extrêmes.

Les sportifs atteints de trisomie 21 et d'AAI doivent se soumettre à un examen médical approprié, afin d'exclure le risque de compresser les vertèbres cervicales.

En 2015, SOI a publié de nouvelles règles qui définissent les conditions de participation aux événements de Special Olympics. Ainsi, les sportifs atteints de trisomie 21 et d'AAI ne peuvent en principe pas participer aux compétitions de Special Olympics, sauf si suite au premier diagnostic médical, un neurologue effectue un deuxième examen et informe le sportif ainsi que ses parents ou son tuteur des éventuelles conséquences. Le sportif et ses parents ou son tuteur doivent confirmer leur connaissance de la situation et donner leur accord à la participation par écrit, en apposant leur signature au document.

Les sportifs qui ont déjà effectué un examen radiologique et qui ne sont pas atteints de l'AAI ne nécessitent aucun autre examen. Les sportifs atteints de trisomie 21 et qui, à partir du 01.01.2016, participent pour la première fois à une compétition de SOSWI doivent se soumettre à un examen tel que mentionné plus haut.

Des informations approfondies à ce sujet se trouvent dans l'article 1 des « Sport Rules » de Special Olympics (Addendum E - PARTICIPATION OF INDIVIDUALS WHO MIGHT HAVE SPINAL CORD COMPRESSION OR ATLANTO-AXIAL INSTABILITY).

Les sportifs atteints de trisomie 21 et d'instabilité atlanto-axiale peuvent participer à la plupart des épreuves, hormis celles impliquant des postures dangereuses pour la colonne vertébrale cervicale ou exerçant une pression sur celle-ci.

Dans ce cadre, SOSWI n'a pas l'intention de faire prendre des risques pour la santé des nageurs et a décidé que les sportifs atteints de trisomie 21 et d'instabilité atlanto-axiale ne sont pas autorisés à participer aux épreuves suivantes :



- Epreuve „Papillon“
- Epreuve „4 nages“
- Départ avec plongeon

Cette décision est valable en Suisse pour les manifestations proposées par SOSWI et peut différer de ce qui est prévu dans les règlements internationaux de Special Olympics qui permettent, sous certaines conditions, aux nageurs atteints de trisomie 21 et d’instabilité atlanto-axiale de participer aux épreuves citées.

2 Epreuves

Sont énumérées, ci-après, les épreuves pouvant être proposées lors des compétitions officielles de SOSWI. Cette liste n’est ni exhaustive ni obligatoire. Les organisateurs sont libres de proposer d’autres épreuves officielles listées par SOI.

Epreuves officielles :

1. 25m libre
2. 25m brasse poitrine
3. 25m dos
4. 25m papillon
5. 50m libre
6. 50m brasse poitrine
7. 50m dos
8. 100m libre
9. 200 m libre
10. 400 m libre
11. 4x25m libre relais
12. 4x50m libre relais

Epreuves (Low Ability Level)⁴ :

13. 15-25m libre avec support de flottaison (brassard en plastique, ceinture de natation en styrpore, etc.)
14. 15-25m libre assisté (avec aide de l’entraîneur)

⁴ Voir chapitre 3.13



3 Règles de compétition

3.1 Remarques générales concernant les compétitions de SOSWI

Ces règles correspondent au règlement de la natation de la FINA. Elles ont été complétées par les règles officielles de SOI pour les personnes en situation de handicap mental.

Lors des National Games et des compétitions accueillant un grand nombre de sportifs, les épreuves peuvent être subdivisées en niveau de capacité. Les sportifs peuvent ainsi choisir des épreuves de capacité «Low Ability Level» ou des autres épreuves de capacité en fonction de leur niveau individuel.

3.2 Règles du départ

Le départ peut s'effectuer du plot de départ, du bord de la piscine ou dans l'eau.

Dans les épreuves de dos, le départ s'effectue toujours dans l'eau.

Le nageur et/ou le coach ont la possibilité de choisir le type de départ.

3.2.1 ÉPREUVES DE NAGE LIBRE, BRASSE, PAPILLON

Au signal d'un long coup de sifflet, les nageurs attendent le commandement préalable.

Au commandement préalable "A vos places" les nageurs se placent immédiatement en position de départ sur le plot de départ voire au pied du plot de départ ou dans l'eau. La position des mains est sans importance.

Dès que tous les nageurs sont immobiles, le signal de départ intervient (donné par un coup de sifflet ou de klaxon).

3.2.2 ÉPREUVES DE DOS

Dans les épreuves de dos, le départ s'effectue dans l'eau. Une fois que les nageurs sont dans l'eau, ils s'alignent immédiatement, au long coup de sifflet, face au mur de départ, le visage dirigé vers le plot de départ, les deux mains sur les poignées.

Au commandement préalable "A vos places", les nageurs se mettent immédiatement en position de départ en attendant le signal de départ sans bouger.

Dès que tous les nageurs se trouvent en position de départ et sont immobiles, l'ordre de départ est donné (par sifflet ou par klaxon). Les mains ne doivent pas lâcher les poignées avant l'ordre de départ.

Le commandement "A vos places" est donné lentement et distinctement et non sous forme d'ordre bref.

3.3 Faux départ

Il y a faux départ lorsqu'un nageur tombe à l'eau ou part avant le signal de départ.

Lors d'un faux départ la course continue et le nageur fautif est disqualifié.

Lors re compétitions régionales Il est possible que la vieille règle du faux départ soit encore utilisée. Dans ce cas, le faux départ est signalé par une répétition rapide du signal de départ (sifflet, Klaxon, etc.). Le nageur fautif ne sera disqualifié que lors de son deuxième faux départ.



3.4 Prescriptions générales pendant la course

Le nageur doit terminer sa course dans la ligne d'eau où il l'a commencé. Pendant la course, il lui est interdit de se tenir au bord du bassin, aux lignes flottantes ou d'avancer en tirant sur les lignes flottantes.

Il lui est interdit également de se tenir debout, de marcher et de déranger ou de gêner un autre nageur pendant la course.

Après l'arrivée, un nageur reste dans sa ligne d'eau jusqu'à l'arrivée du dernier nageur de la même série. Il ne peut quitter sa ligne d'eau que s'il est certain de ne pas déranger ou de gêner d'autres nageurs, ou selon les instructions du juge de ligne.

3.5 Coaching

Le coach ne peut en aucun cas entrer dans la "zone neutre" entourant le bassin soit celle dans laquelle les nageurs attendent leur course après la chambre d'appel.

Aucune instruction ne peut être donnée aux nageurs pendant la course. Les encouragements et les signes provenant de la tribune réservée aux spectateurs sont tolérés. Il n'est pas permis d'aider les nageurs, ni en marchant le long du bassin ni en les accompagnants, de façon continue ou temporaire, ni en nageant.

3.6 Moyens interdits

Le nageur n'est pas autorisé à se servir de moyens artificiels susceptibles d'influer sa vitesse, son endurance ou sa flottabilité pendant une course (palmes, flotteurs ou autre).

Un nageur en situation d'handicap physique sera pas disqualifié s'il est évident que son handicap ne lui permet pas d'observer correctement les règles de natation. Il est cependant impératif de communiquer ce fait avant la course !

3.7 Nage libre

Nage libre signifie que, dans une épreuve ainsi désignée, le nageur peut adopter n'importe quel style de nage.

Dans les virages et l'arrivée en nage libre, le nageur peut toucher le bord avec n'importe quelle partie de son corps. Il n'est pas obligatoire de toucher avec la main.

En "nage libre", on ne peut juger le nageur ni sur son style ni sur les virages quel que soit le style nagé.

Il est permis au nageur d'être complètement submergé pendant le virage et sur une distance de 15 mètres au plus après le départ et chaque virage.

Commentaire : Il est recommandé d'inscrire en nage libre tous les sportifs en situation d'handicap mental qui ne maîtrisent pas parfaitement la technique de la brasse ou qui n'arrivent pas à tenir la position dorsale, car il n'y a pas de prescriptions de style dans cette catégorie.

3.8 Brasse

Après le départ et après chaque virage, le nageur peut faire un mouvement de bras se prolongeant jusqu'aux jambes pendant lequel le nageur peut être submergé. Un seul coup de pieds de papillon est autorisé pendant la première traction de bras, suivie par le mouvement de jambes de brasse.

A partir du début de la première traction de bras après le départ et après chaque virage, le corps doit être en position ventrale.



Tous les mouvements de bras doivent être effectués simultanément à la même hauteur, sans mouvement alternatif. Les mouvements des jambes doivent également être parallèles. Le mouvement des jambes et des pieds de haut en bas comme celui du crawl ou du dauphin n'est pas autorisé. Aux virages et à l'arrivée, le mur doit être touché simultanément des deux mains, indifféremment à la surface, au-dessus ou au-dessous de l'eau.

Il n'est pas permis de faire plusieurs mouvements de brasse complets la tête sous l'eau. Il faut respirer à chaque mouvement de brasse complet, sauf après le départ et les virages, où le nageur peut effectuer un mouvement de brasse complet sous l'eau. Il est permis de nager avec la tête au-dessus de l'eau.

Commentaire : De nombreuses prescriptions de brasse existent parce qu'il est le style de nage le plus lent. S'il était permis d'utiliser des mouvements du crawl ou du dauphin, les brasseurs seraient désavantagés. Un nageur avec handicap physique ne sera pas disqualifié s'il est évident que son handicap ne lui permet pas de respecter correctement les règles. Cette situation doit toutefois être communiquée au Sport Official avant le début de la compétition.

3.9 Dos

Après le signal de départ et après les virages, le nageur doit se propulser en position dorsale et nager sur le dos pendant toute la course. Les mouvements des bras et des jambes peuvent être effectués parallèlement ou alternativement. Des formes mixtes sont aussi permises. Dans les virages, le nageur peut toucher le mur avec n'importe quelle partie du corps. Après le virage, le nageur doit se trouver immédiatement en position dorsale.

Une partie du corps du nageur doit être sur la surface de l'eau pendant toute la course. Il est permis que le nageur soit complètement immergé pendant le virage, à l'arrivée et sur une distance de 15 mètres au plus après le départ et chaque virage.

A l'arrivée de la course, le nageur doit toucher le mur en étant sur le dos dans son couloir.

Commentaire : Les nageurs qui ne maîtrisent pas complètement ce style peuvent aussi participer. Mais ils doivent maîtriser parfaitement la position dorsale. Il est important d'habituer les nageurs à rester en position dorsale jusqu'au mur.

3.10 Papillon

Le papillon est composé de deux phases : la traction et la récupération. Durant celles-ci, les jambes effectuent des ondulations régulières et sans interruption (position dite du dauphin). Pendant la traction, les bras poussent l'eau dans une demi-rotation, qui est terminée avec la phase de récupération. La tête se relève légèrement au-dessus de la surface pour inspirer puis replonger.

Dès le début de la première traction des bras, après le départ et les virages, le corps doit être maintenu en position ventrale à la surface de l'eau.

Au départ et aux virages, le nageur peut exécuter un ou plusieurs mouvements de jambes mais une seule et unique traction des bras sous l'eau afin d'atteindre la surface. Il est permis au nageur d'être complètement immergé jusqu'à 15 mètres de la paroi. A la marque des 15 mètres la tête doit avoir émergé.

Pour un virage ou pour l'arrivée de la course, les deux mains doivent toucher en même temps soit au-dessus, soit au-dessous, soit à la surface de l'eau.

Les deux bras doivent être projetés en avant ensemble au-dessus de l'eau et ramenés simultanément en arrière sous l'eau.



Les mouvements simultanés des jambes et des pieds vers le haut et vers le bas sur le plan vertical sont autorisés.

Les jambes et les pieds peuvent ne pas être au même niveau, mais aucun mouvement alterné n'est permis. Le mouvement alternatif des jambes et le mouvement de brasse des jambes n'est pas permis.

3.11 Relais

Il doit toujours y avoir 4 nageurs pour un relais. Une équipe doit toujours utiliser la même ligne d'eau pendant le relais. Un nageur ne peut pas partir avant que le nageur précédent ait terminé la longueur et touché le mur. Après avoir nagé, le nageur ne doit pas déranger ou gêner les autres nageurs.

Le style de nage est libre. Des relais mixtes sont permis (mêlés selon l'âge et le genre). Dans ce cas, ils seront inscrits dans la catégorie « masculine ».

3.12 Low Ability Level

La catégorie d'épreuve adaptées mentionnée au chapitre 2 est généralement proposée aux sportifs présentant des capacités motrices moyennes à fortement restreintes, ou de bas niveau.

Ce niveau de compétition est généralement nommé « Low Ability Level » (LAL).

En règle générale, un sportif inscrit dans une épreuve LAL ne peut pas concourir dans une épreuve d'un autre niveau et ne peut pas participer aux relais.

Les sportifs aux capacités moins restreintes doivent être encouragés à s'inscrire dans les niveaux de performances qui leur correspondent. (voir chapitre 4 Advancement).

Il est possible, que lors de compétitions internationales, SOI définisse des performances maximales pour les épreuves LAL, comme limite à ne pas dépasser pour pouvoir prendre part à ces épreuves.

Indications pour les épreuves Low Ability Level

- 15-25m nage libre avec support de flottaison (brassard en plastique, ceinture de natation en styropore, etc.)
- 15-25m nage libre assistée (avec aide du coach ou autre)

Pour la course 25 mètres assistée, il est nécessaire de définir avec précision quels moyens d'aide sont autorisés (brassards en plastique, ceinture de natation en styropore, etc.).

Pour la course 25 mètres assistée, le partenaire peut toucher, guider ou diriger le nageur, mais pas le tirer ni le pousser. Le nageur a le droit d'utiliser un objet de flottaison. La personne qui aide peut le faire aussi bien dans la piscine que depuis le bord du bassin.

3.13 Motifs de disqualification (Abréviations)

	Français	Allemand	Italien
• Se tenir au cordeau ou au bord du bassin	TCB	HAL	TCB
• Battement des jambes faux	BJF	FB	BGE
• Position du corps faux	PCF	FK	PCE
• Style de nage faux	SNF	FS	SNE
• Visage dans l'eau durant plusieurs tractions	VPT	GSW	VA



• Toucher avec les deux mains non simultanément	TNS	NBH	TNS
• Virage sans toucher	VST	WOA	VST
• La position du corps sur le dos n'est pas maintenue	PNM	RND	PDE
• Changement de couloir	CDC	BG	CC
• Anticipation du relais	ADR	SAF	APS
• Faute technique générale	TEC	TEC	TEC
• Faux-départ (nouvelle règle)	FD	FS	PF
• Faux-départs (2 fois)	FD2	FS2	PF2
• Maximum Effort - Amélioration du temps ⁵ supérieur à 20% pour les 25 m et 15% pour distances plus longues	ME	ME	ME

Remarque : Les motifs de disqualification sont notés dans la liste des résultats pour comprendre la raison de la disqualification.

4 Advancement

Les coachs proposent un sport et un entraînement y relatif adaptés aux capacités des sportifs. A ce titre, l'accent est mis sur le développement individuel. L'objectif est de favoriser autant se faire que peut l'autonomie des sportifs.

En règle générale, les sportifs doivent d'abord participer à des compétitions locales et régionales avant de prendre part à des manifestations nationales, voire internationales. L'entraînement constitue le fondement du succès du sportif. C'est là qu'il peut démontrer qu'il possède les capacités nécessaires pour participer aux compétitions dans la catégorie choisie.

La participation à des manifestations internationales est généralement soumise à une sélection, dont la responsabilité incombe à la commission Sport de SOSWI. De manière générale, tous les sportifs peuvent participer à des compétitions internationales. Les performances individuelles ne sont pas considérées comme un facteur restrictif. La commission sport définit les directives de participation ainsi que les critères de sélection, et qui les publie sur le site Internet de SOSWI: www.specialolympics.ch.

5 Divisioning

5.1 Philosophie

C'est par son principe de Divisioning que Special Olympics se distingue de toutes les autres organisations sportives. Special Olympics garantit des compétitions équitables et passionnantes aux sportifs de tous les niveaux de performances. Il n'existe pas de qualifications ni d'éliminatoires, mais exclusivement des tours de Divisioning et des finals dans différents groupes de performances. Il n'existe pas de qualifications ni d'éliminatoires, mais des tours préliminaires de divisioning et des finales. Lors des finales les sportifs se mesurent dans des groupes de capacités homogènes et de niveau de performance équivalent. En règle générale, la composition de ces groupes de capacités – le Divisioning – s'effectue sur la base des performances réalisées lors de tours préliminaires. Si lors d'une manifestation on renonce au tour de Divisioning par manque de temps (par exemple pour les compétitions d'une

⁵ Maximum Effort Rule – Voir chapitre 5.3



journée), le Divisioning se fonde sur les performances des athlètes communiquées par les coaches pour établir des groupes homogènes de capacités.

Un vainqueur et un classement sont établis pour chacun des groupes homogènes de capacités.

5.2 Critères de répartition

Au sein d'une épreuve, la répartition des sportifs en catégorie se fait selon les critères suivants :

1. Performances

Selon les performances communiquées lors de l'inscription ou selon les résultats du tour préliminaire.

2. Sexe

Les sportifs sont normalement séparés selon leur sexe. En cas d'un nombre insuffisant de sportifs ou d'équipes inscrits, il est possible de renoncer à ce critère de catégorisation par le genre.

3. Age

En présence d'un nombre suffisant de sportifs et d'équipes, les catégories d'âge officielles sont utilisées: **8-11 ans/12-15 ans/16-21 ans/22-29 ans/30 ans et plus**. En cas d'un nombre insuffisant de sportifs ou d'équipes inscrits, il est possible de renoncer à ce critère de catégorisation par l'âge.

Les groupes homogènes de capacités sont composés d'au minimum 3 sportifs et de 8 sportifs au maximum. L'écart des capacités au sein d'un groupe ne doit normalement pas excéder 15%. A cet égard, le Sport Official⁶ a la possibilité d'appliquer les critères de catégorisation de manière flexible si cela permet de former des catégories plus équitables en termes de capacités. En fonction du nombre de participants et de l'organisation d'une compétition, il est possible de renoncer à certains critères pour garantir l'homogénéité des groupes, notamment aux critères 2 (sexe) et 3 (âge). Cette décision revient au Sport Official.

5.3 Maximum Effort Rule – Amélioration maximale des performances

Les sportifs sont encouragés à s'améliorer. Ainsi, une amélioration des performances entre le tour préliminaire (ou les performances communiquées lors de l'inscription) et la compétition est souhaitable.

Il est toutefois exigé des sportifs qu'ils fournissent les meilleures performances possibles dès le tour préliminaire. C'est uniquement de cette façon qu'ils pourront être « catégorisés » correctement. Si l'amélioration des performances est possible et souhaitable, elle ne doit toutefois pas dépasser les valeurs suivantes :

- 20% dans les 25m et les disciplines Low Ability Level
- 15% dans toutes les autres disciplines

Si l'amélioration des performances entre les finales et le tour préliminaire est supérieure cela signifie que le sportif a été faussement « catégorisé ». Si ce pourcentage d'amélioration est dépassé, le sportif est disqualifié (Maximum Effort Rule).

Lors de compétitions d'un jour, il n'est souvent pas possible d'effectuer le tour préliminaire. Dans ce cas, le coach doit annoncer le niveau de performance actualisé du nageur lors de son inscription.

⁶ Le Sport Official est le responsable technique d'une manifestation: <http://specialolympics.ch/fr/funktionen/>.



Le sportif et son coach sont responsables de l'annonce de performances réalistes et actualisées tant lors de l'inscription que du tour préliminaire.

L'équipement, ainsi que l'utilisation de matériel auxiliaire ou de personne d'accompagnement pour les sportifs avec handicap sensoriel doit être la même soit lors du tour de divisioning, soit en finale, de manière que toute la compétition puisse être effectuée dans les mêmes conditions (voir Article 1, SOI).

5.4 Responsabilité du coach

Si, selon l'évaluation de son coach, un sportif est affecté à une catégorie inférieure à son niveau, il lui incombe de communiquer cette erreur de catégorisation au jury. Il doit le faire au moyen du «Improved Performance Form» disponible au bureau de la compétition.

En l'absence d'un tel formulaire, le coach a l'obligation de communiquer immédiatement l'erreur de catégorisation au Sport Official (le responsable de la compétition) lors de l'annonce de la répartition.

6 Unified Sport

Special Olympics propose le concept de l'«Unified Sport» dans de nombreux sports.

Ce concept prévoit que des sportifs sans handicap et des sportifs en situation de handicap mental forment une équipe. Idéalement, les sportifs avec et sans handicap présentent des capacités équivalentes et ont le même âge.

Dans la natation, il est possible d'effectuer un relais en faisant participer deux personnes „valides“ avec deux autres personnes en situation d'handicap mental. L'ordre de départ de ces 4 personnes est totalement libre à condition que chaque personne fasse la course qui lui incombe toute seule.

7 Règlement et application

La rédaction de ce règlement incombe au Technical Coordinator de la natation⁷, en accord avec le Sport Director de Special Olympics Switzerland.

L'application de ce règlement lors d'une compétition relève de la responsabilité du Sport Official (responsable technique).

Si nécessaire, SOSWI adapte les règlements en fonction d'un changement de situation et réagit aux éventuels développements. Il est possible de soumettre des suggestions de modifications de ce règlement en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : sport@specialolympics.ch

⁷ Le Technical Coordinator est le responsable d'un sport: <http://specialolympics.ch/fr/funktionen/>.